

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : CCAS de
SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice 11

Présents 9

Votants 10

Date de convocation

16/04/2026

Date d'affichage

16/04/2026

Délibération n° 2026DEL02

CCAS de Solignac

Délibération du conseil d'administration

Séance ordinaire du 23 avril 2026

Les membres du Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Présents : Anne-Laure BERNARD, Béatrice CACOYE, Rachelle CASTERA, Maryvonne COMES, Catherine HERPIN, Michell JACQUET, Betty LE BOUCHER, Sonia RAYMOND, Stéphane THEILLET.

Absents et excusés : Alain ROUFFY.

Procuration : Corinne CAYRE à Sonia RAYMOND

Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance

Objet : approbation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Solignac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, le conseil d'administration prend acte de la présentation faite du CFU qui peut se résumer ainsi

Section de fonctionnement

Dépenses : - 2077.82 €

Recettes : + 2564.42 €

Solde d'exécution : + 486.60 €

Excédent reporté 2024 : 2764.10 e €

Excédent global de clôture : 3250.70 €

Monsieur le Président est nouvellement élu, aucun membre n'a besoin de quitter la salle.

Le Conseil d'Administration


DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,

APPROUVE, à l'unanimité le compte financier unique du CCAS du budget 2025.

Le Conseil d'Administration, a délibéré :

Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Et la publication le 30/04/26

